



Lettre ouverte de la CGT Finances Publiques au Directeur régional des finances publiques de Paris et de l'Île-de-France

Monsieur le Directeur régional,

Alors que vous êtes installé en qualité de directeur régional à Paris depuis octobre 2017, il nous est apparu utile de tirer un premier bilan du dialogue social à Paris.

Lors de notre première rencontre, nous vous avons fait état que les militant.e.s CGT se voyaient refuser des autorisations d'absences [dénommées article 15] lorsqu'ils accompagnaient un collègue pour l'assister en audience auprès d'un directeur ou responsable. Vous nous aviez donné acte de notre demande mais depuis des militant.e.s sont toujours sommés par les responsables RH de la DRFiP de devoir se justifier pour ces absences.

Un préavis de grève nationale a été déposé depuis le début de mois d'avril tant pour des actions de grève nationales, que locales. Vous avez décidé de mettre en place un dispositif « allégé » pour le recensement des grévistes, ce qui ne nous permet pas d'avoir une réelle visibilité de l'état des mobilisations. Tel a été le cas à compter du 3 avril 2018 mais **vous avez fait le choix d'interroger spécifiquement des militant-es de la CGT pour savoir si elles-ils étaient grévistes.**

Les agent.e.s de deux sites parisiens (Michel Le Comte et Uzès) avaient décidé une grève reconductible à partir des 10 et 11 avril. Votre seule réponse a été de faire dépêcher l'AGFiP responsable du PPR pour remettre aux collègues des notes de service les menaçant de suites disciplinaires et de retenue sur salaire en qualifiant leur action d'« illicite ».

C'est à juste titre que la section CGT exige le retrait de ces notes de service. **Se rassembler devant son lieu de travail lorsque l'on est en grève n'est pas une action « illicite ».** En Europe, seule l'Espagne (une mesure héritée de FRANCO) et le Royaume Uni (loi contre le droit de grève de Margaret THATCHER) interdisent les « piquets de grève ».

Pour notre part, nous estimons que face à l'entreprise systématique du Président de la République, du Premier ministre et du gouvernement de destruction des acquis des droits des salarié.e.s. du privé et du public (Code du travail, Statut des cheminot.e.s, statut général des fonctionnaires) que la grève est légitime et justifiée.

En ce sens, nous faisons le choix de la solidarité et de l'action avec tou.te.s les salarié.e.s du privé et du public, françai.se.s ou immigré.e.s, avec les retraité.e.s, les sans-emplois, les précaires et les jeunes.

C'est pourquoi nous sommes solidaires de la grève en cours des cheminot.e.s pour le retrait du pacte ferroviaire et pour le maintien de leur statut.

C'est pourquoi, nous sommes solidaires des luttes des enseignant.e.s, étudiant-es et lycéen-nes contre la remise en cause à terme du caractère national des diplômes avec notamment la réforme du baccalauréat.

C'est pourquoi nous sommes solidaires de l'ensemble des actions qui ont été menées à la DGFIP en cette période comme par exemple la grève de nos collègues de la DRFiP du Nord et ceux de la DDFIP des Pyrénées Orientales.

Avec la mission CAP 22, le gouvernement MACRON-PHILIPPE entend franchir un pas de plus en organisant rapidement le démantèlement de notre administration.

Une nouvelle cure d'amaigrissement sans commune mesure avec les précédentes s'annonce avec des suppressions, transferts ou privatisations de missions, avec des suppressions d'emplois (18 000 pour la seule DGFIP d'ici 2022), avec des fermetures de structures toujours plus nombreuses... sans oublier les

Retraites, emplois, salaires



On ne veut pas en rester là

Rejoignez-nous !

Syndiquez-vous !

CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

Site : www.cgtdgfp75.org

Courriel : cgt.drifp75@dgfp.finances.gouv.fr

Tél : 01 44 85 87 49

conséquences matérielles pour chacun.e d'entre nous : pouvoir d'achat en berne, possibilités de promotions toujours plus réduites. C'est notre quotidien en tant que fonctionnaires et agent.e.s des finances publiques.

Oui, c'est bien la DGFIP telle que nous la connaissons aujourd'hui qui est menacée de disparaître.

Dans de telles circonstances, nous entendons combattre avec détermination toutes ces mesures régressives, mortifères à l'égard du service public. Nous ne lâcherons rien !

S'agissant de l'ajustement structurel du réseau (ASR 2019), nous relevons que le 18 mai vous avez convoqué un CTL avec ce point à l'ordre du jour sans produire le moindre document au préalable, en contravention avec le cadre réglementaire du CT, alors que d'évidence vos projets sont très avancés. Dans de telles circonstances les élu.e.s CGT ont refusé de participer à cet ersatz de dialogue social et à cette mascarade.

Nous considérons que le rôle des élu.e.s est de porter les revendications des agents qu'ils représentent et non de servir de faire valoir dans le cadre d'un dialogue factice.

Nous vous posons la question : **êtes-vous prêt à négocier sur la base des revendications des personnels ?** Pour notre part, nous en doutons quand, par exemple nous constatons que dans le cadre de la refonte des règles de mutations, vous voulez faire supprimer le zonage infra départemental à Paris [754, 755, 756, 757, 758].

Nous affirmons ici notre refus d'accompagner vos plans de liquidation de notre administration et notre totale disponibilité pour négocier sur la base des revendications de nos collègues.

Enfin, nous vous informons que cette déclaration sera diffusée à tous nos collègues sous la forme de lettre ouverte.

Veillez croire, monsieur le directeur régional, en notre profond attachement au service public et aux libertés.

Cette lettre ouverte a été lue à l'ouverture du comité technique local du 1^{er} juin 2018.

Les réponses suivantes ont été apportées par le directeur régional (DR) :

1- Sur les autorisations d'absences [ASA15] pour les militant.e.s accompagnant un.e collègue en audience à la direction.

Le directeur régional a provoqué une véritable bronca de tou.te.s les élu.e.s, lorsqu'il a affirmé n'avoir jamais tranché cette question. Or, lorsqu'un.e agent.e est reçu.e par la direction il-elle est naturellement autorisé.e à le faire. Disposant du droit de se faire assister, il n'y a aucune raison que son assistant ne dispose pas, lui aussi, d'une autorisation d'absence.

Le responsable du pôle pilotage ressources (PPR) a avancé que les ASA 15, à la charge de l'administration, ne sauraient être accordées qu'au vu d'une convocation ; dès lors, les militants syndicaux devraient déposer un crédit-temps syndical (CTS), dont le nombre est limité. Comment assister un collègue lorsque le contingent sera épuisé ? Toutefois, le directeur régional a indiqué qu'il apporterait une réponse écrite prochainement.

2- Sur les sondages réalisés auprès de militant.e.s CGT sur leur engagement dans la grève.

En séance, le directeur régional a répondu ignorer ce que nous évoquions. La direction nous a d'abord répondu que dans le cadre du préavis déposé par la CGT pour les mois d'avril et mai, elle mettait en œuvre un dispositif de recensement allégé. Ce qui permet « d'oublier » des grévistes au passage. La preuve : elle vient ensuite demander aux principaux responsables de la section CGT s'ils étaient en grève.

Une mise au point s'impose donc. Un préavis de grève a été déposé au plan national pour couvrir juridiquement les grèves locales. A ce titre, les sections syndicales 75 ayant appelé à la grève le 3 avril 2018, les militants CGT étaient en grève ce jour-là mais aussi le 4 pour tenir compte de l'appel à la grève reconductible de l'assemblée des agents du 3 avril.

Les sites du 9^e rue d'Uzès et 3^e Michel Le Comte ayant été en grève reconductible respectivement des 10 et 11 au 12 avril, puis le 16 avril, tou.te.s les militant.e.s CGT présent.e.s sur ces sites étaient eux-mêmes en grève. Le 16 avril, les militant.e.s CGT étaient en grève, comme ils l'étaient le 3 mai et le 22 mai.

3- Sur les notes de service remises aux grévistes.

Selon le directeur régional, il ne s'agirait pas d'une menace de sanctions disciplinaires mais d'un rappel à la légalité du droit de grève et de la liberté de travailler. Il a refusé de retirer ces notes tout en indiquant qu'elles n'avaient plus d'objet et qu'elles ne seraient pas versées au dossier des collègues concernés.

La CGT a questionné le DR sur le cadre légal et réglementaire auquel il se référerait pour justifier ces notes de service. Il s'agirait de la Constitution et de la jurisprudence sans autre précision... Et puis, ce serait la direction générale qui aurait demandé de délivrer ces notes. Qui ? Mystère ! Un bureau RH ? le DG lui-même ?

4- Sur l'ajustement structurel du réseau (ASR) 2019 et la non communication des documents au préalable de la réunion du CTL.

Le directeur régional a répondu que le CTL serait convoqué pour avis le 2 juillet. Pour autant, il aurait eu le souci d'informer les élus du personnel avant de réunir les chefs de services. La CGT a démenti de tels propos car la réalité est que les annonces sur l'ASR 2019 ont circulé dans les services concernés bien avant le 01/06/2018. En agissant de la sorte, le DR suit le cours gouvernemental actuel de négation du rôle des « corps intermédiaires ».

5- Sur l'ouverture de négociations sur la base des revendications des personnels.

La CGT a fait valoir au DR que son homologue du Nord avait ouvert un cycle de négociations avec les collègues du centre d'encaissements de Lille et les OS du Nord.

La CGT lui a rappelé que le 10 avril, une **délégation des collègues du 9^e** en grève avec les OS, l'avaient rencontré et lui avaient remis un **cahier de revendications** et que depuis, ils attendaient des réponses.

Ulcéré, celui-ci a répondu que sa réponse était prête depuis deux jours. Heureuse coïncidence, les réponses ont été envoyées le soir même. **Ces réponses n'étant pas satisfaisantes, la CGT exige l'ouverture de négociations.**

La CGT a décidé de rendre publique son interpellation du DR sous forme de lettre ouverte et de publier les réponses de ce dernier afin que tous les collègues puissent juger de la « qualité » du dialogue social « *apaisé, serein et de confiance* » dixit M. Mariel lors de sa prise de fonctions.

La CGT Finances Publiques continuera d'assurer la défense collective et individuelle des collègues. Elle refuse que cette liberté d'action soit bridée. Elle agit en toute indépendance pour faire valoir les revendications des agents et œuvre à la construction du rapport de force pour les faire aboutir.



CAP 2022 et l'ASR une entreprise de démolition...

Ne les laissons pas faire !

F U S I O N S D E S I P

Ardt	Structures	Effectifs A, B et C avant fusion	Effectifs A, B et C après fusion (01/01/2018)	Effectifs A, B et C après fusion (01/09/2018 et suivants)	Date d'effet
17 ^e	Épinettes	24	41	Combien ?	01/01/2019
	Plaine Monceau	17			
18 ^e	Grandes Carrières Nord	26	46	Combien ?	01/01/2019
	Grandes Carrières Sud	20			

F U S I O N S D E S I E

Ardt	Structures	Effectifs A, B et C avant fusion	Effectifs A, B et C après fusion (01/01/2018)	Effectifs A, B et C après fusion (01/09/2018 et suivants)	Date d'effet
2 ^e	Vivienne	17	35	Combien ?	01/01/2019
	Bonne Nouvelle	18			
8 ^e	Europe Rome	17	47	Combien ?	01/01/2019
	Madeleine	30			
15 ^e	Saint-Lambert	17	29	Combien ?	01/01/2019
	Grenelle-Javel	12			

F U S I O N S D E P C E

Ardt	Structures	Effectifs A, B et C avant fusion	Effectifs A, B et C après fusion (01/01/2018)	Effectifs A, B et C après fusion (01/09/2018 et suivants)	Date d'effet
15 ^e	Saint-Lambert Necker	24	41	Combien ?	01/09/2019
	Grenelle-Javel	17			
5 ^e *	5 ^e	6	14	Combien ?	01/09/2019
	13 ^e	8			

* le PCE fusionné serait installé dans le 5^e.

F U S I O N S D E B C R

Ardt	Structures	Effectifs A, B et C avant fusion	Effectifs A, B et C après fusion (01/01/2018)	Effectifs A, B et C après fusion (01/09/2018 et suivants)	Date d'effet
6 ^e	Sud	5	12	Combien ?	01/01/2019
	Ouest	7			

▲ P R O J E T S D E L A D R F I P P O U R 2 0 1 9 ▲

L'ajustement structurel du réseau 2019 consistera aussi en :

1- **LA FUSION DE SECTEURS** : SIP 7^e – SIP 10^e – SIP 14^e Montparnasse – SIP 16^e Porte Dauphine – SIP 19^e Buttes Chaumont- SIP 20^e Charonne.

2- **LA FUSION DES SERVICES DES PENSIONS** du pôle gestion publique État : effective au 1^{er} juin 2018 et que la direction ne considère pas comme faisant partie de l'ASR.

3- **LA REORGANISATION DES POLES FISCAUX** :

- le Pôle Fiscal Parisien1 regroupera le contrôle fiscal, le contentieux et le patrimonial ;
- le Pôle Fiscal Parisien 2 regroupera les divisions des particuliers, des professionnels, des affaires foncières et le recouvrement.

La direction n'a communiqué aucune information sur les déménagements éventuels de collègues. Sans doute, un détail pour elle !

4- Est prévu aussi le déménagement des services rue Bénard 14^e (Trésoreries CHS et EPL) à rue de l'Abbé Groult 15^e.

Les commentaires de la CGT Finances Publiques

Le but de ces fusions et restructurations n'est autre que de faciliter les suppressions d'emplois. Toujours à la recherche de la « taille critique », pour soi-disant faciliter le quotidien des agent.e.s (tu parles, Charles!), la direction ne fait qu'actionner une vis d'Archimède : plus on fusionne, plus on supprime des emplois et plus on supprime des emplois, plus on fusionne !

Reste que, les affectations nationales étant encore soumises à l'avis des CAPN et prononcées selon les RAN-arrondissements, les collègues ne pourront pas être déplacés contre leur gré du 13^e vers le 5^e, voire du 6^e vers le 2^e ou le 8^e et/ou réciproquement pour les C et de la zone 754 à 756, ou 758 et/ou réciproquement pour les A et B.

La CGT ne laissera pas faire !

S I R H I U S : N U A G E S N O I R S . . .

Lors du comité technique local (CTL) du 12/06/2018, les élu.e.s CGT se sont fait l'écho de la gronde et des inquiétudes des collègues concernant les **déboires rencontrés depuis la bascule d'Agora vers SIRHIUS**, une application interministérielle dont nous n'étions en rien demandeurs. Les élus ont fait un inventaire non exhaustif des multiples dysfonctionnements constatés : **pointages aberrants, impossibilité de se connecter, erreurs sur les données individuelles, décompte fantaisiste des jours RTT**, etc.

Les élus CGT ont demandé que la direction communique directement auprès des agent.e.s et qu'aucun écrêtement n'intervienne au titre du mois de mai du fait du manque de visibilité sur les compteurs. La direction a seulement accepté ; après moult tergiversations, d'envoyer un message à tous les collègues et d'examiner les situations au cas par cas (ce qu'elle a fait par un message en date du 18/06/2018 à 11 H 40).

La CGT restera vigilante pour qu'aucun collègue ne soit lésé.

C A L E N D R I E R D E S C A P L

1. Affectations locales :	2. Évaluation professionnelle :
CAPL n° 1 : cadres A : le jeudi 5 juillet.	CAPL n°1 : appels des cadres A : les 12 et 13 juillet
CAPL n° 2 : cadres B : le mardi 3 juillet	CAPL n°2 : appels des cadres B : les 17,19 et 20 juillet
CAPL n° 3 : cadres C : le vendredi 8 juin	CAPL n°3 : appels des cadres C : les 9 et 10 juillet

Bref compte rendu de la CAPL n°3 d'affectations locales des cadres C : 75 chaises vides à Paris !

lire l'intégralité de ce compte rendu et la déclaration liminaire des élu.e.s CGT Finances Publiques sur : www.cgtdgfip75.org.

La CGT Finances Publiques Paris a encore une fois pointé les **sous-effectifs chroniques à Paris**. En chiffre, cela se traduit par l'aggravation du **nombre de postes vacants** qui étaient de 373 au 1er septembre 2017 et qui sera de **471 au 1er septembre 2018**. En plus de ces postes vacants, il faut prendre en compte les temps partiels qui équivalent à 32,6 agents à temps plein soit un **total pour Paris de 503,6 postes vacants**.

Mais, ces vacances sont en partie **compensées par 429 agents** à la disposition du directeur (ALD) dont **147 nouveaux** cette année, déplaçables à volonté pour combler les trous. (...) Désormais **30 % des agents C à Paris sont ALD**.

(...) Concernant ce mouvement local, un poste gelé avait été annoncé (services communs Réaumur). Lors de la CAPL, la direction a annoncé 2 autres gel de postes (Direction).

(...) A Paris, nous dénonçons une nouvelle fois l'attitude de la direction qui refuse aux stagiaires la possibilité de remplir des fiches de souhaits.

(...) Une fois de plus, la direction a montré une absence totale de concertation pour les situations particulières des collègues ALD et notamment stagiaires.

L'administration nous a confirmé que les collègues de la RH [dont les postes sont supprimés] ont bien été réaffectés dans les services de direction, conformément à notre demande.

En conséquence, pour marquer sa totale opposition à la politique de destruction d'emploi et de remise en cause des règles de gestion à la DGFIP, la CGT Finances Publiques de Paris a voté contre ce mouvement local d'affectation au 1er septembre 2018.